

Mise à jour du guide méthodologique pour la réalisation du diagnostic local en santé environnement en Normandie

Mise à jour 10/2020 : années disponibles, sources et accès aux indicateurs

BIODIVERSITE

La biodiversité recouvre toutes les formes de vie. Elle ne se rapporte pas seulement aux milieux naturels. C'est un puissant régulateur qui détermine les équilibres biologiques et conditionne ainsi la vie humaine et ses besoins primordiaux. L'Homme fait partie de la biodiversité et ses besoins sont assurés par la faculté des écosystèmes à y répondre : fertilité des sols, nourriture, épuration naturelle de l'air et des eaux et maintien de ses capacités physiologiques (cf. profils environnementaux 2015). « Des études scientifiques ont montré que le bon fonctionnement des services écosystémiques contribue de multiples façons à la santé et au bien-être humain : services d'approvisionnement (alimentation, eau, bois...), services de soutien à la régulation du climat et d'épuration, mais aussi services culturels et sociaux (opportunités de loisirs, détente, esthétiques...). Le maintien de la richesse des écosystèmes de la région permet donc aux milieux de conserver un état d'équilibre favorable à la présence humaine. » Deux indicateurs peuvent être mobilisés afin de décrire la biodiversité d'un territoire.

Indicateurs sélectionnés

- a. Cartographie des zones naturelles d'intérêt écologique, faunique et floristique
- b. Cartographie des secteurs potentiels de restauration de la biodiversité

Indicateurs	Méthode de calcul	Source	Échelon géographique minimum d'analyse possible et/ou recommandé	Périodicité et dernière année disponible	Pour accéder aux données
a. Cartographie des zones naturelles d'intérêt écologique, faunique et floristique	Zone terrestre, fluviale ou marine identifiée et cartographiée parce qu'elle présente un intérêt faunistique et écologique.	Museum National d'Histoire Naturelle, Service du Patrimoine Naturel, Inventaire National du Patrimoine Naturel/Base ZNIEFF - DREAL	Commune	Ponctuelle 2016	http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-des-znieff-a482.html#sommaire_3 https://inpn.mnhn.fr/docs/map_pdf/znieff1.pdf https://inpn.mnhn.fr/docs/map_pdf/znieff2.pdf http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_normandie_2019_cle78247_b.pdf <i>Page 27</i>
b. Cartographie des secteurs potentiels de restauration de la biodiversité		DREAL	Secteurs de restauration	Annuelle 2019	http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carte_regionale_20190311.pdf http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/presentation-de-la-demarche-menee-par-les-services-a3049.html

Précisions, précautions et conditions d'utilisation

- a. Une ZNIEFF est une zone terrestre, fluviale ou marine, qui a été identifiée, décrite et cartographiée parce qu'elle présente un intérêt faunistique ou floristique de par la présence d'espèces animales et végétales rares et caractéristiques du patrimoine naturel régional et un intérêt écologique en participant au maintien des grands équilibres naturels et à la richesse de l'écosystème.

On distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) et les ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes). Une ZNIEFF n'est pas une mesure de protection, mais un élément d'expertise qui signale la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables ou protégées par la loi. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique française de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

La cartographie des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique est disponible sur le site internet SIGES géré par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

- b. Trente-deux secteurs potentiels de restauration de la biodiversité ont été identifiés dans le cadre d'une démarche innovante de co-construction menée à l'initiative des services de l'Etat. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique collective et partagée d'incitation à restaurer la biodiversité, à accompagner les porteurs de projets en ciblant les secteurs intéressants pour maintenir ou restaurer la biodiversité.

En complément de ces éléments, les espèces invasives et leur implantation dans l'environnement normand doivent également être étudiées. Pour cela, l'Observatoire de la Biodiversité Normandie (OBN), structure partenariale portée par l'Etat (DREAL), la Région Normandie, les Départements de la Seine-Maritime, de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne, les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire Bretagne ainsi que l'Agence Française de la Biodiversité, met à disposition via la plateforme ODIN des informations. Plus précisément, la Plateforme ODIN est la plateforme régionale du Système d'Information Nature et Paysage (SINP) de Normandie. Cette plateforme s'adresse à tous publics, ainsi qu'aux professionnels nécessitant une connaissance plus approfondie de l'état de la biodiversité en Normandie. Il constitue un centre de ressources (connaissance des espèces, données brutes d'observations naturalistes, cartes de synthèse, services de traitement de données) auquel peuvent contribuer l'ensemble des producteurs de données qu'ils soient publics ou privés, signataires de la charte des contributeurs d'ODIN. Un annuaire est également mis à disposition de tous les utilisateurs.

ODIN recouvrait jusqu'en juin 2017 les données sur la faune, la flore et les habitats de Haute-Normandie. Le développement des fonctionnalités d'ODIN à l'ensemble de la Normandie est achevé depuis janvier 2018. Toutefois, les données présentes dans ODIN concernent pour le moment majoritairement le territoire de l'ex Haute-Normandie.

Ainsi, les espèces selon la thématique ou le taxon (faune ou fonge ou lichen ou algues ou flore/habitats) et les espèces selon le statut (rares, protégées, réglementées, menacées, exotiques envahissantes, patrimoniales) sont recensées à la maille géographique 1x1 km.